

# PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

## Bayi-Brikolo : la gratitude des populations envers Ali Bongo Ondimba

Nadège ONTOUNOU  
Franceville/Gabon

Le député du siège unique du département de Bayi-Brikolo (Aboumi), dans la province du Haut-Ogooué, Jean-Bosco Ndjounga, a dernièrement fait, au nom du président de la République, Ali Bongo Ondimba, des dons multiformes aux populations de sa contrée.

Des dons en grande partie composés de produits pharmaceutiques, de chaises, de matelas, d'ustensiles de cuisine, de jouets (pour les enfants) et de matériel informatique (ordinateurs et imprimantes) destiné à la brigade de gendarmerie et à la préfecture dudit département. D'Ontogo à la commune d'Aboumi, en passant par Youma et Obori, les bénéficiaires n'ont pas manqué d'exprimer leur gratitude au numéro un gabonais pour cette nouvelle marque d'attention à leur endroit. "Nous remercions le chef de l'État qui a bien voulu penser à nous", a par exemple confié Estelle, une habitante d'Aboumi.

Sandrine, une mère de famille, n'a pas caché sa satisfaction. "À l'instar des autres enfants de la contrée, ma fille a retrouvé le sourire grâce au cadeau du chef de l'État. La tristesse du 25 décembre dernier est désormais derrière", a-t-elle déclaré. Un sentiment partagé par toutes les mères, heureuses de voir leurs enfants retrouver le sourire.

La dotation en matériel informatique à la brigade de gendarmerie vient à point nommé. Jusque-là, les gendarmes étaient obligés de se rendre à Okondja pour saisir et imprimer les différents rapports et autres procès-verbaux...

Pour sa part, le député Jean-Bosco Ndjounga, par ailleurs membre du Bureau politique du Parti démocratique gabonais (PDG), a saisi l'occasion pour rassurer les uns et les autres de ce que le gouvernement, sur instructions du président de la République, est à pied d'œuvre en vue de trouver des solutions aux nombreuses préoccupations des populations du cru.



Le député Jean-Bosco Ndjounga, remettant une partie des médicaments au dispensaire d'Aboumi.

Photo: DR

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

✉ : 45/37 Libreville

☎ : 074 21 24 24

N° \_\_\_\_\_/MER/SG/DGI



### COMMUNIQUE

En vue d'améliorer la traçabilité des règlements des impôts, droits et taxes effectués par virement bancaire et de délivrer les quittances à brève échéance, la Direction Générale des Impôts (DGI) informe l'ensemble des contribuables que les ordres du virement doivent dorénavant indiquer les informations ci-après :

- Nom (s) prénom (s) ou raison sociale,
- Numéro d'Identification Fiscale (NIF),
- Nature des impôt (s) payé (s) (IS, TVA, IRPP, Patente etc...),
- Période d'imposition,
- Numéro (s) de (s) Avis de Mise en Recouvrement (en cas de paiement sur AMR).

La DGI en appelle au civisme fiscal de tous quant à l'exécution des présentes instructions ; ainsi qu'à la mise à sa disposition d'une copie desdits ordres de virement dûment cachetés par les banques et accompagnés des déclarations ou formulaires y relatifs.

Fait à Libreville, le 20/01/2023

La Direction Générale des Impôts